

EDITORIAL

A vous tous qui nous lisez (pour certains depuis 1991!) et qui nous encouragez à poursuivre la publication de ce petit journal de communication, nous souhaitons une **bonne et heureuse année 1997**. Nos pages vous sont ouvertes pour toute publication que vous jugerez utile ou toute information nécessaire à la population. Compte tenu des caprices de la météorologie, nous avons choisi de rappeler ce qu'est notre Jabron et de faire le point sur les travaux entrepris le long de ses rives. Nous avons pour cela rencontré Mr Coutelle, Président du Syndicat des Rives du Jabron.

Comme suite à notre article de fond du n°21, nous publions un article sur une initiative intéressante de recyclage des déchets sur la commune de Thoard. Et comme toujours, nous vous donnons des nouvelles des communes....

Avec nous vient désormais travailler Sylvie Durand de Fraimaison, nous la remercions pour sa collaboration et son engagement à nos côtés.

Miette Watt

N° 22 - hiver 1997

LES DECHETS (suite)

Nous l'avons dit dans le numéro 21 de "Vivre au Jabron", les déchets c'est l'affaire de tous ! Une Communauté de Communes en a très bien saisi toute l'importance, c'est celle de "Duyes-Bléone". Nous pensons qu'il est utile de publier cette expérience en complément de notre article du numéro précédent.

Ces communes pratiquent le compostage de proximité, ainsi que la récupération du verre, du papier, des huiles de vidange et des piles usagées.

Nous traiterons ici le compostage de proximité pour lequel Thoard est un site expérimental national. Il s'agit en fait de recycler des déchets organiques qui sont transformés en compost après fermentation et passage dans un composteur, le tout s'effectuant sur place.

L'avantage est double :

- Diminution du volume des ordures ménagères à traiter à l'extérieur, ce qui entraîne une réduction du coup de gestion à long terme

- Récupération d'un terreau distribué gratuitement aux habitants pour leurs cultures.

Ceci nécessite une forte motivation à tous les niveaux : la population, les élus et les administrations.

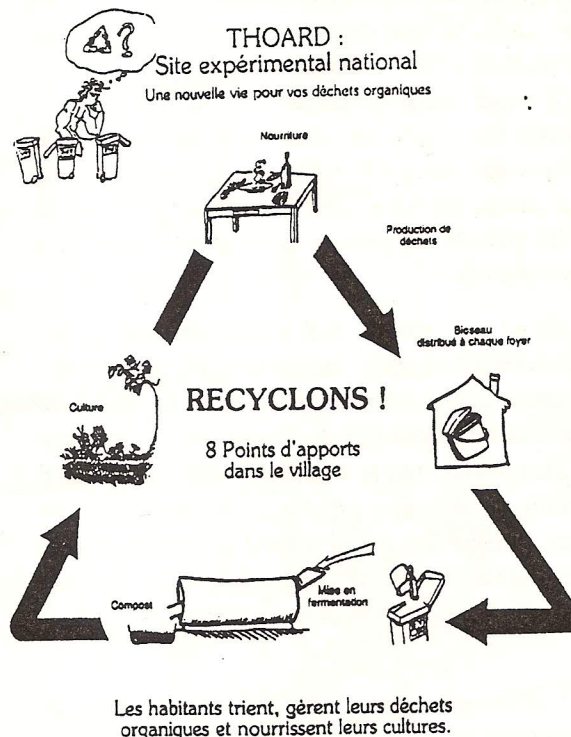
A l'aube de l'an 2000, où le problème des déchets se posera avec acuité, les solutions de petites installations de proximité, ne sont-elles pas une voie à explorer ? Nous rappelons qu'en l'an 2002, les décharges seront interdites; la responsabilité de l'enlèvement des ordures reviendra aux départements d'où l'importance des orientations prises et des choix faits qui auront évidemment une répercussion sur les finances (se reporter au numéro 21).

Pour plus amples renseignements :

Com. de C. : 04.92.34.68.75.

Annick Proix : 04.92.34.84.01.

LE COMPOSTAGE DE PROXIMITE



Illustrations : Eric BERTHOLET

